ONZIÈME ANNÉE. — N° 463 On s'abonne au Bureau du Journal, 17 RUE DE LANCRY, Tél. N. à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste SAMEDI 23 DÉCEMBRE 1916

ABONNEMENTS
FRANCE . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice : Jane [illegible]

ABONNEMENTS
FRANCE . . . Un an. [illegible] fr.
ETRANGER . . . — [illegible] fr.
Les abonnements ne peuvent être pris pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal [illegible]

La force des mauvais vient de la peur que les bons leur témoignent

SUR UN LIVRE

La Femme et la Guerre

vues par Henry SPONT

Dire en parlant d'un livre que la meilleure partie en est la préface, pourrait paraître une ironie. Trop souvent, la préface sert de précaution contre les mauvais jugements, l'auteur s'excusant à l'avance de ce qu'il a mis dans son ouvrage ou réparant l'omission de ce qu'il y a voulu mettre. Mais lorsque la préface résume et condense, à la façon d'une ouverture d'opéra, les principales idées, elle a droit au plus haut éloge. C'est le cas pour celle qui expose aux lecteurs la thèse de M. Henry Spont.

Cette thèse ou plutôt cette manière de constater les faits, est très analogue à celle du féminisme le plus officiel ; on verra tout à l'heure pourquoi il n'est pas inutile de le faire remarquer. L'auteur montre que la nécessité du travail de la femme, qui heurtait hier encore le préjugé bourgeois, s'impose aujourd'hui. La guerre n'a pas changé la condition de la femme dans notre société, elle en a rendu tout à coup évidents l'illogisme et l'injustice : « La femme a été séparée de son seul appui, gage de son présent et de son avenir, à elle et à ses enfants. Comment pourrait réagir une créature qui, d'un côté n'est plus en droit de compter sur le fruit du travail de son mari, et de l'autre ignore le travail ? »

Dans l'immense malheur général, qui rapproche les classes par la communauté de la douleur, l'ouvrière remarque très finement l'auteur, voit sa vie moins bouleversée de fond en comble que la bourgeoisie. D'abord elle a plus l'habitude » : Dans ce monde si courageux, qui doit se défendre sans trêve, on n'a pas le temps de s'endormir dans la sécurité, on s'attend toujours au malheur qui guette les pauvres gens, et quand il arrive on n'est pas surpris, on lui fait face — parce qu'on est armé ».

C'est cela surtout qui cause la différence. Et cette arme que possède l'ouvrière, qui lui procure tout de suite une diversion à son chagrin, et une sécurité pour son avenir, c'est le travail. Même on peut dire qu'elle s'élève socialement la pension que l'Etat accorde aux veuves des soldats morts pour la France, la place subitement au même rang qu'une femme d'une classe supérieure. « Elle peut travailler à son heure, se reposer, elle a le droit d'être malade ».

Au contraire l'oisive déchoit quand son unique soutien, le mari, vient à lui manquer. Elle n'est apte à rien, et dans les emplois offerts aux veuves de héros, on lui préférera toujours une candidate moins distinguée, mais qui saura travailler.

Ces idées sont trop conformes aux nôtres, et à la vérité, pour que nous n'y applaudissions pas. Mais, dans un ouvrage relativement court et par conséquent très généralisé, peut-être conçu et écrit un peu hâtivement afin de paraître à son heure, il se glisse forcément quelques idées qui ne sont pas assez développées ou appuyées, et appelleraient la discussion. Sans l'entreprendre, ce qui voudrait plus de place que n'en permet la crise du papier, signalons quelques points.

M. Spont montre les défauts du système social fondé sur l'oisiveté de la femme, lequel entraîne la nécessité de la dot. « Les candidates (au mariage), n'ont en soi aucune valeur, elles ne représentent pratiquement qu'une charge. Et la preuve, c'est qu'on a imaginé de leur adjoindre une prime destinée à tenter l'acquéreur : la dot ».

Ceci est très juste. Mais est-il certain que les... acquéreurs seraient tentés par la profession de la candidate ? Ce ne sont pas seulement les parents, mais encore les maris, (M. Spont le reconnaît) qui ont imposé l'oisiveté à la femme ; et la jeune fille qui s'engage dans un métier lucratif sait fort bien que cela ne lui facilitera pas le mariage. Aussi paraît-il exagéré de dire que tout le mal vient *seulement* de la fausse éducation des jeunes filles ; il vient aussi, en très grande partie, de la fausse éducation des jeunes gens, qui ne considèrent le mariage que comme une affaire, un moyen de stabiliser leur situation en épousant une dot ; et il vient encore, ce mal, de ce que tout le monde, et M. Spont l'approuve, fait passer les qualités morales *après* la sécurité économique. Les jeunes gens se détournent des jeunes filles de valeur ; c'est une des raisons pour lesquelles il y a si peu de ces dernières.

Maintenant, pourquoi M. Spont est-il si sévère, lui si manifestement féministe, contre les professionnelles du féminisme ? Il blâme sans réserves celles qui « pérorent, discutent, écrivent, et fatiguent l'attention du public par des revendications. » Il leur offre en modèle les silencieuses « qu'on ne voit pas, qui ne forment aucun groupe, aucune ligue, ne revendiquent rien, se gardent de réclamer quoi que ce soit des pouvoirs publics »... (excellent moyen pour n'en rien obtenir.)

Je pense qu'il est inutile d'insister sur ce que ceci a d'injuste. S'il n'y avait jamais eu que ces sages, réservées et... égoïstement résignées, les femmes en seraient encore à la condition dont elles souffraient il y a deux siècles. Celles à qui M. Spont décerne des bons points ne pourraient pas même « profiter des rares faveurs que la société a daigné leur accorder, non sans mauvaise grâce ». Car ces faveurs (dont quelques-unes, comme la loi d'assistance aux mères, ne sont pas si insignifiantes), ont été obtenues grâce aux indisciplinées, ainsi que toutes les réformes, sans exception, qui ont amélioré le sort de la femme.

Parlant du rôle des jeunes filles dans les hôpitaux, l'auteur semble admettre comme certain que les infirmières dont la vaillance depuis deux ans et demi est universellement admirée sont recrutées seulement parmi les jeunes têtes à l'évent, ignorantes, frivoles et coquettes, qui ont du jour au lendemain, quitté la parure de bal pour la sévère blouse blanche. Sans doute il y en a quelques-unes, et la transformation leur fait honneur. Beaucoup ont disparu dès septembre 1914, lorsqu'il fut interdit de porter le costume en public et cette disparition n'a pas causé de perturbation dans le service de santé. Je ne crois pas me tromper en affirmant que la grande majorité de nos courageuses jeunes filles étaient déjà habituées au travail et à la discipline d'elles-mêmes. « Travailler » n'est pas synonyme de gagner sa vie. Beaucoup de jeunes filles de tous les milieux font aujourd'hui des études très sérieuses, et certaines d'entre elles, membres des diverses sociétés de la Croix Rouge, étaient même mieux préparées professionnellement, que bon nombre d'auxiliaires mâles, qu'on a « bombardés » infirmiers.

Enfin, l'auteur, si hardi lorsqu'il s'agit de permettre à la femme le travail au dehors, semble bien timide en ce qui concerne l'aide apportée par le mari et père de famille au travail de l'intérieur. Ceci n'est pourtant pas plus choquant que cela. De même que la femme ne doit pas être tenue à l'écart des affaires, l'homme ne doit pas rester étranger à ce qui se passe au foyer. Le problème crée par le préjugé bourgeois de la séparation des sexes n'ira vers une solution, que lorsque jeunes gens et jeunes filles seront élevés pareillement, tous les deux en vue du mariage par une éducation morale individuelle et familiale, et tous les deux en vue de leur rendement social, par une éducation professionnelle.

Alice BERTHET.

La Défense des Femmes au Parlement

L'Exploitation des Femmes sera mieux punie

Le code — on le sait — ne prévoyait jusqu'ici que d'infimes pénalités pour les individus qui provoquent la débauche féminine et en vivent. Une proposition de sanctions plus sévères vient d'aboutir définitivement le 16 décembre, à la Chambre après son retour du Sénat qui l'a modifiée.

Désormais, les récidivistes en ces matières, pourront être relégués.

Quant aux souteneurs, c'est-à-dire à « ceux qui assistent ou protègent habituellement le racolage public, en vue de la prostitution d'autrui pour en partager les produits » ils seront punis de trois mois à deux ans d'emprisonnement, plus d'une amende de 100 fr. à 1.000 fr, une interdiction de séjour de 5 à 10 ans. La durée de l'emprisonnement pourra être portée à cinq ans et ne pourra être moindre de deux ans dans les cas suivants :

« 1° Si les souteneurs ont aidé, assisté ou protégé la prostitution de mineurs ;

« 2° S'ils ont usé de contrainte pour déterminer la prostitution ;

« 3° S'ils étaient porteurs d'une arme quelconque, apparente ou cachée ».

Qui n'unira à notre avis, jamais assez cette sorte de crimes aussi graves, plus graves par leurs conséquences, sur la vie des victimes et la vie des nations que le vol et l'assassinat. Un être qui en pousse par contrainte un autre à l'abjection, ne mérite pas moins que la peine de mort là où elle existe.

Pour la Mobilisation Féminine

A l'office Central de l'Activité Féminine

Nous avons publié ici récemment le premier appel de cette nouvelle fondation du *Conseil national des femmes*, sous le titre « Un office central des œuvres de guerre et de la bienfaisance privée », le titre a été modifié, comme ne répondant point à la destination élargie que l'œuvre nouvelle a prise aussitôt sa fondation.

Les pouvoirs, en effet ayant vu en elle un instrument tout trouvé pour la préparation du grand enrôlement des femmes qu'ils souhaitaient, lent invité l'Office à les aider dans cette tâche.

Nos lecteurs ont trouvé ici un résumé de l'instruction ministérielle réglant l'emploi des femmes dans les services de l'armée. Ils se rappellent peut-être que d'après cette instruction, « *tout travail pouvant être effectué par une femme et confié actuellement à un militaire (sauf certaines exceptions désignées), devra désormais être exécuté par le personnel féminin dans la limite des possibilités de recrutement de ce personnel* ».

Or, on se préoccupe, en haut lieu, d'intensifier le recrutement, en vue du retrait prochain des occupants actuels de tous les emplois prévus. Et l'*Office central* qui d'abord avait songé surtout à encourager et à orienter les concours bénévoles aux œuvres de secours, se trouve être, de plus, un vaste organisme de placement au service de la défense nationale Il enregistre les demandes, les classe, fait les enquêtes réglementaires et tient ses clientes prêtes pour les demandes qu'il reçoit du ministère. Il a déjà fourni des équipes d'infirmières « d'exploitation », c'est-à-dire de travailleuses vouées aux services administratifs ou ménagers des hôpitaux ; des secrétaires de dépôts, d'autres encore. Les demandes vont aller, dans quelques mois, se multipliant chaque jour.

⁂

Mais le recrutement de l'Office n'a pas seulement pour but l'armée combattante. L'industrie de guerre de plus en plus, appelle la main-d'œuvre féministe non seulement à l'usine mais dans les services nouveaux qui sont classés par le ministère sous le titre : « Conditions d'existence du personnel. »

Jusqu'ici les autorités se sont borné à des invitations aux industriels relatives au soin que ceux-ci doivent prendre d'améliorer ces conditions. Ce soin va devenir partout obligatoire.

Il ne s'agit point là d'une organisation momentanée. On prévoit que la guerre finie, l'industrie française aura besoin de retenir à l'usine les ouvrières que la guerre y appelle. Et l'on s'inquiète sagement de pourvoir aux nécessités que l'entrée en masse qu'elles y viennent de faire ont démontrées.

Les questions du logement, des repas de l'ouvrière de sa santé, de ses enfants, s'imposent et doivent être promptement résolues. Les fondations diverses qui vont surgir pour ce but exigeront aussi un personnel nombreux que l'Office a pour mission de recruter.

Prenons pour exemple un des premiers organismes qui vont s'adjoindre obligatoirement à toutes les usines. Elles devront être pourvues d'une garderie d'enfants qui recevra les petits des ouvrières avant l'âge scolaire, y compris les nourrissons que leur mère allaite. Certaines usines, où déjà ce service fonctionne, ont commis à la garde des enfants soit une sage-femme, soit une infirmière diplômée. Il y aura là pour ces catégories de travailleuses un nombre de postes tel que les professionnelles existantes ne suffiront pas à les remplir, et que l'Office devra organiser une propagande pour la formation de nouvelles recrues. Dès maintenant l'intéressante corporation des sage-femmes très éprouvée nous dit-on, par la situation actuelle, peut-on voir de ce côté une utilisation des compétences inemployées de ses membres.

Ce qui précède donne, nous semble-t-il, un aperçu suffisant du rôle de la nouvelle institution par rapport à l'enrôlement professionnel des activités féminines.

⁂

Mais ce n'est pas tout son rôle. Et elle ne s'est point dégagée de ses premières intentions.

Nous savons tous que si, partout, il faut pour assurer n'importe quel service un personnel lié par le devoir professionnel, les initiatives généreuses et les concours bénévoles ont, en matière d'aide sociale, une importance dont le temps de guerre montre chaque jour le prix. Aux logements ouvriers, aux réfectoires, aux garderies la sollicitude des « bienfaitrices » demeurera nécessaire.

Loin de décourager les offres bénévoles, l'Office les souhaite plus que jamais. Car dès maintenant il est dans l'œuvre de recrutement, une tâche qui exige des concours désintéressés : c'est l'enquête réglementaire à mener pour chaque inscription sur la moralité des aspirantes aux postes militaires.

Cette enquête, d'après l'Instruction que nous avons publiée, devait être, selon l'usage confiée aux gendarmes. Ce fut un des premiers gains de l'office en faveur des travailleuses, d'obtenir la substitution d'enquêteuses à ces représentants de l'autorité, braves gens certes, mais un peu intimidants et voyants pour de si discrètes missions. L'office a de même, obtenu que le médecin militaire qui, en principe, devait procéder à la visite médicale des candidates, soit remplacé par une femme médecin.

⁂

Donc, en résumé, la mission de l'Office est de trois ordres différents:

1° Susciter, par une propagande appropriée, les activités professionnelles ou bénévoles nécessaires à l'œuvre nationale ;

2° Distribuer ces activités selon les demandes du gouvernement ou des industriels et de plus, selon les besoins qu'il peut lui-même découvrir;

3° Contribuer à l'amélioration des conditions du travail et de l'existence des travailleuses par d'utiles interventions auprès des autorités qualifiées.

On conçoit que le premier bureau ouvert à Paris, 45 rue de l'Arcade, ne suffirait point à l'œuvre entreprise. Il en sera créé d'autres par toute la France et, d'abord, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, ensuite dans chaque sous-préfecture.

L'Office dispose déjà partout des locaux nécessaires. La section d'études féminines, récemment fondée au « Musée Social », s'étant associée au Conseil national pour le développement de l'*Office*, le Musée social a offert à celui-ci l'usage du local de ses mutualités départementales. Il s'agit donc maintenant de trouver dans chaque chef-lieu les collaboratrices indispensables; et ce doivent être, comme ici, des collaboratrices désintéressés. *La Française* adresse à ce sujet un appel pressant à ses abonnées disposant de quelques loisirs. Elle les prie de se mettre en rapport, soit par l'intermédiaire du journal, soit directement, avec l'éminente fondatrice de l'*Office*, Mme Avril de Sainte-Croix, Secrétaire Générale du *Conseil national des femmes*, 4, avenue Malakoff.

Des conférencières pourront être envoyées dans les départements sur la demande des organisatrices locales.

Il faut que d'ici très peu de mois le vieux préjugé qui condamne l'activité féminine au dehors soit vaincu partout; Il faut que toutes les Françaises soient au travail pour la France.

Lauréates d'Académie

Les diverses académies de l'Institut de France, ont proclamé ces jours derniers, leur palmarès. Nous y relevons les hommages suivants rendus à des femmes.

A l'académie des sciences morales et politiques, M. Henir Joly, président a ainsi parlé à propos de l'attribution du prix Tauesse, qui fut on s'en souvient accordé, il y a trois ans à Mme Jules Siegfried, présidente du Conseil national des femmes.

Tous les trois ans, par exemple, nous disposons d'un prix de 3.000 francs (prix Tauesse) destiné à la personne ou à l'œuvre ayant le plus contribué à améliorer la condition de la femme, soit par des écrits, soit par des œuvres. Nous devons donc personnifier ici l'œuvre dans celle qui la dirige, et c'est justice. Mais comme en beaucoup de cas analogues, le personnel tout entier de l'œuvre est là sous nos yeux. Cette année donc nous avons attribué le prix à la section française de l'œuvre de la protection de la jeune fille, représentée par la présidente Mme la comtesse de Caraman. Trois mille francs pour améliorer la condition de la femme, c'est bien peu. Dût-on se borner à préserver la jeune fille de tant de dangers, ce serait bien peu encore. Il est évident que de telles subventions ne peuvent provoquer rien d'ambitieux ni de fastueux et que si l'institution rend des services, c'est surtout par ses démarches, par ses interventions individuelles, par ses indications et ses conseils, bref, par le dévouement de ses associés, beaucoup plus que par l'argent dont elle dispose Que de fois cependant un prix de valeur moyenne, comme le sont la plupart des nôtres, permet une amélioration de détail, une petite création complémentaire, l'installation d'un service nouveau ! Ainsi l'œuvre multiplie ses appels et étend le cercle de son action, groupant, à côté de concours d'un ordre très élevé, des aides souvent très humbles où quelque fois même la distance est bien courte entre celui qui assiste et celui qui est assisté.

A l'Académie française, M. Ernest Lavisse, dans un rapport sur les Prix de vertu a mis en lumière une gloire féminine.

Le Patronage national des blessés est l'auxiliaire du service de santé pour la radiologie, sous la direction scientifique très compétente de Mme Pierre Curie, professeur à l'Université de Paris, il a mis à la disposition de l'armée 152 postes, fixes ou mobiles, où se fait, par l'examen interne des blessés, la recherche des projectiles. Plus de 300.000 blessés ont passé dans ces postes. Le patronage a conscience d'avoir contribué à sauver un grand nombre d'existences précieuses.

Prière de lire attentivement

Comme chaque année aux vacances du Jour de l'An, un numéro de LA FRANÇAISE est supprimé. Il n'en paraîtra donc point le 30 décembre. Le prochain numéro paraîtra seulement le 6 janvier 1917.

Guerre à l'Alcool

Est-ce encore une Comédie ?

Les jours qui viennent de s'écouler ont confirmé les prévisions que nous avions notées d'un revirement gouvernemental sur la question de l'alcool. Sorti vainqueur des récents orages parlementaires M. Briand annonça très haut qu'il se proposait d'interdire par voie de décret, la consommation de l'alcool de bouche, tout l'alcool produit en France devant être réquisitionné par l'Etat pour la fabrication des munitions.

Nous devrions peut-être nous réjouir franchement de cette déclaration. Cependant elle pose, nous semble-t-il un point d'interrogation inquiétant.

Pourquoi le gouvernement, qui dispose, en temps de guerre, du droit de prendre par décret toutes les mesures légales nécessaires à la défense nationale, a-t-il cru devoir demander au Parlement la permission de rendre le décret qu'il médite contre l'alcool.

On sait que la Chambre a répondu à cette marque de déférence par beaucoup de bruit pour rien et que l'humble requête du Ministère a été renvoyée pour examen à une commission spéciale.

Nous ne pouvons nous retenir de songer que depuis la guerre les démarches restrictives du gouvernement contre la consommation de l'alcool ont suivi un cours analogue. Rappelons-nous l'interdiction de la vente aux mobilisés, aux femmes et aux mineurs réclamée par *L'Alarme*. La presse fut invitée à l'annoncer par avance. Dans trois jours, disait-elle, le gouvernement décrèterait cette interdiction, le Conseil des ministres en était d'accord. Là-dessus comme il fallait s'y attendre, assaut du ministère par les marchands de poison à qui il fallut bien, n'est-ce pas, céder quelque chose.

Il en sortit ce que l'on sait. Le Ministre de l'Intérieur, M. Malvy ne craignit point de publier qu'il *s'était mis d'accord avec ces messieurs*. Le fameux arrêté d'interdiction — combien limitée et de plus réduit à rien par la fameuse circulaire de tolérance vit le jour. Les mobilisés, les femmes et les mineurs continuèrent à s'alcooliser.

Devons-nous croire maintenant à la sincérité d'un projet qui s'offre délibérément non seulement à la résistance des marchands d'alcool, mais à celle, autrement grave, des parlementaires, leurs représentants et, trop souvent, leurs serviteurs.

Un avenir prochain le dira. En attendant les journaux dévoués à l'alcoolisme ont naturellement réveillé leurs trompettes. Selon leur méthode ordinaire, ils ne sonnent point eux-mêmes, mais ils passent l'instrument aux intéressés.

Encore une fois, M. Grizard, président des détaillants de vins pour la France et l'Algérie, qui revient sur la scène à chaque incident nouveau comme un personnage du chœur antique, pleure sur la ruine du commerce de l'alcool. D'autres, dont M. Girardin y ajoutent des prédictions sinistres pour le budget, pour l'agriculture, pour tout le commerce national. C'est l'éternel et stupide argument de l'alcool, « richesse de la France » qui en meurt. On essaie d'émouvoir le public sur le sort des 380.000 mobilisés que la mesure atteindra soi-disant dans leurs intérêts. La corporation des liquoristes adresse une protestation au gouvernement où elle émet l'espérance *qu'il n'insistera pas sur sa proposition*. Et chacun de s'écrier: « En quoi cela intéresse-t-il la Défense nationale ».

Nous empruntons la réponse à un des journaux qui jusqu'ici ont énergiquement défendu l'alcool. *Le Petit Parisien* a, semble-t-il, enfin trouvé son chemin de damas, et c'est de bon augure.

Il dit :

Par suite des besoins des usines de guerre, nos importations d'alcool, qui s'élevaient, en 1913, à 16 millions de francs environ, se sont maintenues à ce chiffre en 1914 ; elles sont passées à 30 millions en 1915 et atteignent, pour les onze premiers mois de 1916, la somme de 120 millions.

Ces chiffres montrent que l'alcool qu'on retirera de la consommation trouvera d'autres emplois et diminuera d'autant le chiffre de nos importations.

Ces chiffres nous aident nous, à nous rassurer; ils nous laissent espérer que le gouvernement fera mieux que d'insister sur sa proposition et qu'il saura prendre promptement la décision nécessaire.

En France comme en Russie, les événements montreront que la richesse de la France n'y perdra rien au contraire, s'il est vrai que des commerçants seront lésés qu'on les indemnise autant qu'on le pourra. Puis, si la réforme laisse sans emploi une partie du personnel des débits, il ne manquera pas pour eux dans la France nouvelle d'autres postes plus intéressants et plus lucratifs.

Un des « plaignants » accuse, non sans candeur, le gouvernement de ne vouloir que « donner satisfaction aux Ligues de tempérance ». Mais, bonnes gens, s'il n'y avait pas le danger alcoolique il n'y aurait pas de ligues pour le dénoncer. Vous faites sans vous en douter, l'éloge d'un gouvernement que vous reconnaissez ainsi soucieux de l'intérêt national. Et vous donnez le plus précieux encouragement aux ligues... qui continueront.

Carrières Féminines

Nous publions sous cette rubrique tous les renseignements pratiques relatifs au travail professionnel des femmes.

NOUVELLES CARRIERES D'INFIRMIERES

L'Association des Infirmières Visiteuses de France, fondée en 1914, sous le [illegible] page de l'Assistance Publique, sous la [illegible] sidence d'honneur de Mme la Comtesse d'Haussonville, de Mme D. Péreuse [illegible] Mme L. Carnot, et présidée effectivement par Mme la marquise de Ganay, peut offrir actuellement un certain nombre de places à des jeunes femmes du meilleur milieu social, désireuses de se consacrer définitivement à la belle carrière d'infirmière.

Pour répondre aux pressants besoins de l'heure, l'Association des Infirmières Visiteuses de France a créé au dispensaire Léon Bourgeois, 65, rue Vaneau, un enseignement complet pour les infirmières qui se destinent plus particulièrement à la lutte antituberculeuse. Cet enseignement dirigé par M. le Docteur Kuss, le phtisiologue bien connu, médecin chef du sanatorium d'Angicourt, est d'une durée de trois mois, et consiste en cours théoriques complétés par les stages pratiques dans les services de Laënnec.

1°) Les infirmières qui ont satisfait à l'examen au bout de cette période, peuvent être admises immédiatement dans les services spéciaux d'assistance aux militaires tuberculeux, soit à Paris et dans le département de la Seine comme infirmières visiteuses des réformés n° 2, soit en province comme infirmières hospitalisées dans les nombreuses stations sanitaires, ou comme infirmières visiteuses rattachées aux dispensaires d'hygiène sociale.

Les appointements sont pour les infirmières non bénévoles :

1° de 2.200 francs par an pour les infirmières visiteuses des militaires tuberculeux;

2° de 1.900 à 1.500 francs par an pour les infirmières des stations sanitaires, logées nourries, blanchies.

Infirmières scolaires. — Les infirmières scolaires sont chargées de veiller à la santé des enfants des écoles et de leur donner s'il y a lieu tous les soins nécessaires d'après les indications du médecin inspecteur.

La durée des études est d'une année sous la direction de M. le docteur Guinon, médecin chef de l'hôpital Bretonneau. Les appointements sont de 1.800 à 2.400 francs par an.

Infirmières sociales. — Les infirmières sociales sont rattachées à des services hospitalier pour suivre à domicile les malades spécialement désignés par les médecins, et qui ont besoin de conseils d'assistance et de soins. Elles ont charge principalement des mères et des nourrissons et sont les [illegible] truites de tout ce qui concerne l'assistance sociale. Elles peuvent être aussi directrices d'œuvres d'hygiène sociale [illegible] lonies de vacances, etc. La durée [illegible] des est d'un an, sous la direction [illegible] le professeur Marfan et de Mme [illegible] Girard-Mangin.

Les appointements sont de 18[illegible] francs par an.

Infirmières visiteuses de France infirmières qui vont visiter à domicile malades pauvres désignés par les [illegible] de Bienfaisance, dispensaires, etc. doivent être capables de donner [illegible] éclairés dans tous les cas de maladie peuvent également être nommées [illegible] postes de direction.

La durée des études est de 2 [illegible] ont droit au diplôme complet d'[illegible] res visiteuses de France, particip[illegible] caisse des retraites, etc. Elles s'engagent à servir l'Association pendant 3 ans.

Leur traitement est de 2.400 à 3.000 [illegible] par an.

L'enseignement est gratuit, sauf le [illegible] d'inscription de 30 francs.

Les inscriptions doivent être [illegible] avant le 8 janvier 1917 au [illegible] 36 rue de Vaugirard où Mlle [illegible] secrétaire générale de l'Association [illegible] Millard, directrice, peuvent [illegible]

[illegible] à midi, et les ven-
[illegible] fournir les plus
[illegible] provinces courront être
[illegible] de famille spé-
[illegible] pour elles.

⁂

[illegible] DES CHOMEUSES

[illegible] a décidé de pren-
[illegible] mesures ayant pour ob-
[illegible] le travail tout chômeur ou
[illegible] en état de santé ne condam-
[illegible] Ceux qui, systématiquement, refuseront tout travail, se ver-
[illegible] leur allocation de chô-
[illegible] et pour commencer, les
[illegible] et chômeuses de l'indus-
[illegible] vont recevoir un bulletin
[illegible] les invitant à se faire inscrire
[illegible] à l'Office départemental en
[illegible] éventuel.

[illegible] de la corporation des
[illegible] devront, pour toucher do-
[illegible] l'allocation, être muni d'un cer-
[illegible] qu'ils fréquentent assidu-
[illegible] bureaux de placement.

[illegible] les inspecteurs du travail vont
[illegible] dans les mairies, à un examen de
[illegible] les catégories de chômeurs. Ceux
[illegible] ouvriers qui seront jugés aptes à
[illegible] une profession manuelle recevront
[illegible] bulletin pour le *service du placement*
[illegible] ou le *service des manœuvres*.

⁂

Nous serons reconnaissantes à nos lectrices de nous renseigner qu'elles voudront bien nous faire parvenir pour cette rubrique.

Les Palais Municipaux

La séance du 16 décembre du Conseil Municipal de la Seine a mis en lumière le besoin que les assemblées ont de s'adjoindre des auxiliaires. Les pauvres conseillers sont entassés depuis février 1915, soit [illegible] dans une histoire de palais de la[illegible] ils ne sortent pas. La ville a des [illegible] et des balayeuses tant qu'elle en veut, mais pas de palais à leur donner, [illegible] fournisseur habituel ne pouvant, vu la [illegible] des transports ni faire parvenir les [illegible]. Or, comme un des balais de [illegible] en range ne dure que trois jours, [illegible] a été donné afin de faire durer le [illegible] de balayer deux autres jours avec [illegible]. Au bout de 18 mois on s'aperçut que cela fait de mauvais balayage et [illegible] économie-l'œuvre grapillée et quelqu'un [illegible] de proposer à l'Administration un [illegible] de balais capable d'en fournir [illegible] qu'il en faut. On avait pensé à tout [illegible] cela. On avait usé de brosses, usu[illegible] extrêmement pour les femmes, d'outils [illegible] indiqué pour les pavés de grès, ou[illegible] lourds parce qu'il faut en appuyer [illegible] sur le ventre ou sur la cuisse, [illegible] invité les ouvriers à acheter eux-[illegible] ces balais qu'on leur rembourse[illegible] on en avait fait fabriquer en bruyè[illegible], avec les branches élaguées des mar[illegible]niers et des platanes parisiens ; on [illegible] même songé à acheter au service des [illegible] des bois de bouleau qu'il pos[illegible] en vue de les transformer en balais.

Certes, qu'une administration à la tête [illegible] trouvées des fem[illegible] n'ait pas mis 18 mois à tourner au[illegible] d'un problème dont la solution en fin [illegible] de compte se réduit à un changement de fournisseur.

LIVRES NOUVEAUX

L'Allemagne au dessus de tout, par Arthur Chuquet (Fontemoing et Cie), 3 fr. 50.

Les jeunes filles françaises et la guerre, par Jules Combarieu (Armand Colin) 3 fr. 50.

Parmi les blessés, carnet de route d'une infirmière-diplômée russe par Tatiana Alexinsky (Armand Colin), 2 fr. 50.

Quatorze histoires de soldats, par Claude Farrère (Ernest Flammarion), 3 fr. 50.

Les douleurs qui espèrent, par l'abbé Félix Klein (Perrin et Cie), 3 fr. 50.

Le Manuel de la Volonté, par Berthe Dangennes (Nilsson), 2 fr. 50.

La force personnelle contre le hasard, par W. L. Baumeyer (Nilsson), 1 fr. 50.

C'est encore par une erreur de notre imprimeur que le numéro du 16 décembre porte le numéro 403. C'est en réalité le numéro 402 qu'il doit porter. Que nos lecteurs veuillent bien rectifier et recevoir nos excuses.

Bulletin des Sociétés Féministes

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES

La Section d'Education du Conseil National des Femmes Françaises s'est réunie le samedi 9 décembre à la Maison des Lycéennes, sous la présidence de Mme Pauline Kergomard. La section s'est occupée de la question des garderies du soir après six heures, à l'école maternelle et à l'école primaire, pour les enfants dont les mères travaillent dans les usines de munitions.

Le principe de la création de ces garderies — faites par un personnel spécial — et où les enfants seraient occupés, amusés, intéressés, en dehors du travail scolaire, a été adopté à titre provisoire, pendant la guerre. La prochaine réunion aura lieu le samedi 13 janvier, à 5 heures, à la Maison des Lycéennes, 5, rue Amyot.

⁂

ALLIANCE FEMINISTE POUR L'UNION SACREE DES MERES

A propos de Natalité

Réponses respectueuses au Dr A. Pinard

Dans le journal le « Matin » du 6 décembre, le professeur A. Pinard s'exprime ainsi, dans un article intitulé : **Cri d'alarme, l'Usine, tueuse d'enfants,** songeons d'abord **à la conservation de la race.**

« Comme puériculteur, comme français, « comme patriote placé en face de l'ex« tinction rapide de la population en « France, je demande ceci : **Il faut** inter« dire l'entrée de l'usine à toute femme « en état de gestation, à toute femme al« laitant son enfant, à toute femme ac« couchée depuis moins de six mois. »

Toutes les Françaises qui ont l'expérience de la maternité seraient bien volontiers de l'avis du professeur Pinard en temps normal, à certaines conditions alors que la vie est bonne, ou seulement supportable, c'est-à-dire en temps de paix.

Malheureusement, nous sommes en état de guerre, et les femmes qui doivent y ajouter l'état de gestation, d'allaitement, de misères généralisées, avec plusieurs enfants pendus à leur jupe, ne peuvent pas **s'arrêter de travailler,** puisque c'est le seul moyen, à moins de voler ou de se prostituer en l'absence du père, de donner le nécessaire à leur famille, l'allocation de 0 fr. 50 par enfant étant notoirement insuffisante.

Donc, pratiquement, à moins de laisser périr les petits, et pour la mère elle-même en gestation, de périr avec sa progéniture, on ne voit pas comment le professeur Pinard résout le problème qui nous angoisse tous. Il signale l'usine comme tueuse d'enfants, mais il oublie de donner aux mères le remède à tous leurs maux.

Pour nous, comme mères de famille, comme Françaises et patriotes, placées en face de ce terrible problème : « extinction rapide de la population de la France » — nous trouvons des remèdes pratiques, appropriés, qui sont tout d'abord : 1° à l'aide de la loi Strauss du 17 juin 1913, qu'**il faut** simplement remanier afin que les femmes en couches reçoivent l'assistance en temps utile, et triple pour le moins, de ce qu'elle attribue actuellement, les mères en état de gestation pourront arrêter leur travail quatre semaines avant, et ne le reprendre que quatre semaines après leurs couches.

2° Il faut pour éviter l'avortement en masse tel qu'il se pratique actuellement, il **faut** supprimer les maisons publiques et la prostitution du trottoir, en exigeant une sanction légale draconienne contre **les hommes et les femmes** qui se livrent à la débauche, non seulement tolérée, mais organisée dans les maisons spéciales de tous ordres, et pour toutes les classes sociales.

Inutile d'insister sur ce genre « **d'extinction rapide de la population de la France** ».

3° Il **faut** pour éviter le déchet effroyable de la race, **supprimer** totalement l'alcool de bouche et limiter les débits de boissons.

Tels sont les principaux remèdes **urgents** que les mères qui raisonnent, qui ne veulent pas être traitées en simples femelles de reproduction, préconisent honnêtement pour le relèvement de la natalité en France, et pour le relèvement de la dignité humaine des deux sexes, en France.

Mme Legrelle de Ferrer,

Doyenne de l'Alliance Féministe Française, pour l'Union Sacrée des Mères, Vice-Présidente du Groupe de l'Union pour le Suffrage des Femmes à Nice, Dame Visiteuse des femmes du cancher.

Chronique des Œuvres & Institutions

L'ALARME

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ACTION CONTRE L'ALCOOLISME

Président : M. Jean Finot

Manifestation anti-alcoolique du dimanche 17 décembre 1916

Sous la présidence de M. Ferdinand Brunot, l' « Alarme » avait organisé, dans la salle des Fêtes de la mairie du XIVe arrondissement, une belle manifestation'

Il ne convient point de revenir sur le mérite de la remarquable conférence de M. Luciani-Delpech. Notre but est tout autre : nous voudrions inspirer à toutes nos lectrices qui n'ont pas encore entendu ce conférencier, le désir de l'applaudir. Les conférences de M. Luciani-Delpech sont une bonne et courageuse action. Elles sont si savamment faites que tout y demeure net, lumineux, facile à suivre et sans cesse attrayant. A la suite de la conférence de M. Luciani Delpech, considérant le péril national constitué par l'alcoolisme, l'Assemblée générale s'engage à employer tous les moyens d'ordre moral et pratique pour combattre le fléau et réaliser dans son intégrité le programme de l'Alarme qui est le suivant :

« Interdiction absolue par le Gouvernement de la fabrication de l'alcool de bouche.

« Réquisition pour la Défense nationale de l'alcool sous toutes ses formes, et interdiction immédiate, de la vente des spiritueux aux femmes, aux mobilisés et aux mineurs, ce qui sauvera tout de suite les 7/10 de la population. »

M. J. Nivette, de l'Opéra avait prêté son concours à cette séance : il assuma supérieurement avec Mme Alice Latour, des Concerts Colonne, cantatrice absolument exquise, la partie vocale.

Il y a toujours eu d'innombrables violonistes, j'entends d'automates, plus ou moins perfectionnés, mais fort peu se doutent de ce qu'est la musique. M. Georges Cuvelart, Directeur de l'Ecole Supérieure de musique et de déclamation a pris place parmi les bons violonistes et beaucoup plus que de son excellent mécanisme, nous lui savons gré de son intelligente interprétation. Le piano d'accompagnement fut bien tenu par Mme Vignal, pianiste experte et Mlle Geneviève Strauss.

L'Alarme demande à tous les bons Français les moyens de mener jusqu'au bout, jusqu'à la ruine totale de l'alcoolisme, son grand effort pour l'avenir de notre pays.

Adhérez, faites adhérer à l'Alarme.

Adhésion à partir de 1 franc par an.

Membre ayant droit au vote, minimum 10 francs; membre donateur, 500 francs.

⁂

L'AIDE MORALE

« L'Aide Morale » donnera une séance dimanche 24 décembre, dans la salle des fêtes de la mairie du 2 arrondissement, à 4 heures 1/2.

PLUS DE FAIBLES FEMMES

Voici comment M. d'Allest, directeur des chantiers de Provence à Marseille, apprécie la collaboration des femmes enrôlées sous ses ordres depuis la guerre. Les chantiers de Provence sont une grande entreprise de construction de tout genre pour la marine.

« Le personnel mobilisé, le personnel de fortune et le recrutement féminin fournirent la main-d'œuvre indispensable. Les femmes, qui sont environ 200 aux Chantiers de Provence, ont montré dans ces travaux une virilité surprenante. Culottées de bleu comme les hommes, hâlées par la flamme et noircies de cambouis, nous en vîmes qui maniaient d'un solide biceps le marteau, la lime et les instruments à tarauder. Juchées sur les colossales chaudières de navires, elles perçaient, taraudaient, vrillaient à tour de bras, fort attentives à leur rude besogne. Il ne faudra plus parler de faibles femmes, et l'on devra, au contraire, admirer leur courage, leur énergie, leur application.

« Du reste, l'on doit aussi des louanges à l'abnégation et à la réelle patience des contremaîtres et ingénieurs de toutes nos industries de guerre, qui ont dû instruire les équipes féminines, beaucoup même doutant, à l'origine, du succès de leurs efforts. »

LA PRESSE ET LES FEMMES

Le droit électoral des femmes (Gazette de l'Est).

Car, demain, ne l'oublions pas, la femme sera le nombre et de majorité qu'elle était déjà hier, elle deviendra la masse, la masse qui étale avant de submerger, sous le poids de ses ambitions encore contenues, tout ce qui pourrait gêner le triomphe.

Ne vaudrait-il pas mieux, ne serait-il pas plus sage d'aller au devant d'aussi légitimes désirs? La femme a montré, en toutes occasions, qu'elle ne saurait, en matière politique, descendre plus bas que les hommes. Son moral est même souvent plus élevé que le nôtre, ses conceptions plus posées et toujours plus humaines, si ses forces sont plus faibles. Les besoins de la vie sont mieux connus d'elle, nous dirions même, tant elle tient de place en notre société civilisée, qu'elle les crée tous, qu'elle pare à tous, même quand elle nous incite à y penser ou à y pourvoir. L'idée de famille n'a pas de meilleur levain, de plus utile et de plus irréductible défenseur. Elle est, tout à la fois, l'agrément et le but de la vie; elle en assure aussi la continuité. Son émancipation légale bien faible auprès de son émancipation de fait, qui est totale, dans une société où elle est maîtresse incontestée, l'homme abdiquant de plus en plus en caractère et en vertus ne peut être arrêtée plus longtemps dans son progrès, dans ses conquêtes. Le droit de vote ne peut plus décemment lui être contesté. Celle qui pense sans cesse à nous satisfaire, à prévoir nos goûts et nos désirs, à nous éviter les souffrances ou à en découvrir les remèdes, qui pense pour tous les siens, petits et grands, en s'oubliant le plus souvent elle-même, celle-là doit avoir aussi le droit de penser à la France, de discuter de sa grandeur, de son avenir et de sa force, d'accepter ou de rejeter les lois qui la régissent, tout comme de s'insurger par son vote contre la domination parfois imposée à ses propres idées.

Pour la race, par Mme de Witt-Schlumberger (Les Débats.)

Pourquoi toute jeune fille de santé et d'intelligence normale ne pourrait-elle pas, par son travail, apporter au ménage qu'elle voudrait fonder, soit quelques économies, soit un appoint pécuniaire persistant qui ne serait point à négliger et rendrait possible la création de ce foyer?

Voilà le vieux préjugé qu'il faudrait détruire, voilà l'erreur fondamentale qui entrave s'épanouissent de tant de jeunes vies ! Pourquoi hésite-t-on encore à donner aux jeunes filles de la bourgeoisie un métier ou une carrière, qui leur assurerait l'indépendance comme à leurs frères? De grâce, ne cherchons pas dans le rétrécissement et l'amoindrissement des familles un moyen artificiel et néfaste de donner des enfants à la France, moyen qui ne peut en définitive être qu'illusoire. Cherchons de nouvelles forces pour la France dans le développement de l'indépendance féminine par un travail fécond qui n'entravera certes pas les mariages, mais qui les rendra au contraire plus faciles.

VIENT DE PARAITRE

Le second fascicule **LIVRE D'OR DES ŒUVRES DE GUERRE,** recueil illustré de notes et de documents réunis et publiés par Maurice Chuiliat, avec la collaboration effective de hautes personnalités des lettres, des arts et des sciences. **Vendu au profit des Œuvres de Guerre,** 17, rue de l'Annonciation, Paris (XVIe), téléphone : Passy 46-11.

Prix du fascicule, 1 fr. 25 — Souscription à chaque volume, 12 francs.

SOMMAIRE DU SECOND FASCICULE

A. Croiset, membre de l'Institut. — L'Orphelinat des Armées.

Lévy-Oulmann, avocat à la Cour d'appel. — Le Foyer du Blessé.

Maurice Donnay, de l'Académie Française. — L'Aide aux Artistes et Employés de Théâtres.

Yvonne Moreau, professeur agrégée des Sciences au Lycée de Reims. — L'Ecole Française d'Ambulancières.

C. Chenu, ancien bâtonnier. — L'Œuvre du Soldat dans la tranchée.

P. Lafollye, architecte S. C. — La rééducation des Mutilés de la guerre à l'atelier de la rue des Epinettes.

Courrier des Lecteurs

Mme Lagrue-Chardon (Paris). — Nous avons regretté de ne pouvoir insérer l'annonce de votre vente qui nous est parvenue trop tard. Les communications doivent nous arriver au plus tard le lundi pour paraître dans le numéro du samedi suivant. Nous aurions été heureux de servir votre **consultation de nourrissons** dont nous donnons ici l'adresse pour nos lectrices qui voudraient s'y intéresser, 294, rue d'Angoulême.

Docteur Lobit (Pau). — Merci pour l'envoi de la **revue du socialisme.** J'ai lu votre article avec un vif intérêt et nous l'utiliserons en reprenant le sujet dans « La Française. Je m'excuse de ne pas publier votre note relative au programme féministe que nous avons exposé ici le 21 octobre. Je craindrais qu'elle soit faussement interprétée. Tous nos efforts ne serviront de rien, dites-vous : Les lois, décrets, circulaires ou règlements que nous obtiendrons ne seront pas appliqués. Ce qu'il faut, c'est réorganiser la société, et avant tout supprimer le **salariat** et établir la **coopération générale.** Vous ne dites pas ce que vous entendez par là: mais j'imagine que ces réformes ne se feront point sans lois, circulaires ou règlements. Donc... De plus, comme il n'est pas dans nos moyens, ni dans ceux de personne de changer d'un seul coup tout le ms, pour tout le bien par un coup de baguette magique, nous ne nous croyons pas autorisées par là à nous croiser les bras. Nous voulons nous efforcer d'attaquer le mal et de réaliser le bien partout où nous le pourrons, et d'entraîner à le faire ceux qui nous lisent ou nous approchent. N'est-ce pas là une façon de préparer la « coopération générale.? « Quant au salariat peut-être, en effet, devrait-il être aboli. Mais ne croyez-vous pas qu'en attendant il n'est pas inutile de travailler à l'élévation des salaires. Je ne doute pas qu'en y réfléchissant encore, vous ne reconnaissiez que si toutes les réformes de détail que nous souhaitons étaient obtenues, une grande part de la réorganisation sociale serait faite et que le reste deviendrait plus facile. Du reste, nous ne demandons qu'à recevoir pour notre action le plus de lumières et le plus de conseils pratiques possibles. Nous savons de quel cœur vous êtes avec nous et faisons appel à votre précieux concours, en regrettant, nous aussi l'éloignement qui le restreint.

Mme T. (Nice). — Votre lettre en dit trop ou pas assez. Il n'est pas possible de se faire une opinion sur des données aussi vagues. Et j'ai pour habitude absolue de n'en jamais adopter de toutes faites sur de pareilles matières. Je ne connais pas la personne en question, mais l'étude m'a été envoyée et recommandée par une des plus hautes et des plus pures autorités du féminisme. Si votre conscience vous impose d'intervenir plus explicitement, n'hésitez pas à le faire. Je transmettrai vos renseignements.

Mlle L., maire de E. N. I. — Merci de vos paroles sympathiques. Nos félicitations et nos souhaits pour la formation du groupe universitaire, c'est en effet d'excellent féminisme. Nous insérerions avec plaisir ce que vous voudriez nous envoyer à ce sujet.

Mme Galissat (Collonges, au Mont d'Or). — Merci de votre lettre. Vous nous écrivez : « Votre journal est une des feuilles les plus sérieuses entre les plus sérieuses. Il est admirable par tout ce qu'il révèle d'ardeur sincère ou bien par une meilleure affectation et compréhension de la femme. Je m'efforce de vous recruter de nouvelles abonnées et cela surtout pour leur bien. » Quel bien nous font à nous de telles paroles ! Je les transcris ici pour qu'elles soient lues de tous ceux, de toutes celles qui contribuent à notre œuvre, et qu'ils en prennent leur part.

Mme Armfeld (Thiat). — J'ai demandé à notre distinguée collaboratrice, Alice Berthet, un article à propos de la B. B. Je lui transmets ce nouveau numéro qui indique chez les antiféministes de la maison, tout au moins peu de bonne foi.

Galeries Ouvertes :

Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze, gravures et lithographies en noir et en couleur, du 6 décembre au 10 janvier.

Les « Tout Petits », tableaux et aquarelles, à partir du 1er décembre.

Galerie Druet, 20, rue Royale, verrerie de Sula, peintures d'artistes mobilisés, jusqu'au 20 décembre.

Prime à nos Abonnés

Nous avons annoncé que nous offririons le beau livre de Jean Finot : *Problème et Préjugé des sexes,* à tout abonné qui nous adresserait un nouvel abonnement. Où nous demande de préciser si nous avons entendu par là, dire que la prime serait accordée aux abonnés qui renouvelleront leur abonnement personnel ou seulement à ceux qui nous en *procureraient un nouveau.*

C'est bien entendu cette dernière interprétation qui est la bonne, puisque nous demandions cet effort à nos abonnés, afin de servir la propagande de notre journal.

Donc nous rappelons que *Problème et Préjugés des sexes,* se vend 5 francs en librairie. Nous l'expédierons gratuitement à tout abonné qui nous adressera, en plus du sien propre, un nouvel abonnement, plus 0 fr. 50 centimes en timbres-postes pour le port à moins qu'on ne vienne le chercher à nos bureaux les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures. Joindre à la demande du livre le montant de l'abonnement nouveau, le prix du port, et la bande d'abonné.

A NOS ABONNES PARISIENS

Nous prions nos abonnés de nous envoyer leur adresse COMPLETE, c'est-à-dire suivie du numéro de leur arrondissement.

Causerie Financiere

Le **Marché,** au cours de cette semaine, n'a pas eu de changement appréciable, il se tient sur la réserve La défaite des Roumains, l'attitude hostile de la Grèce et la menace d'une vigoureuse offensive contre le front Macédonien, ont causé ces jours derniers des préoccupations que va heureusement dissiper notre brillante victoire de Verdun.

Nos rentes demeurent très fermes pendant la période transitoire que nous traversons.

Le rouble fâcheusement impressionné par les affaires de Roumanie, reste bas vers 1,70. Nous sommes toujours convaincus d'une prochaine et vive reprise de cette valeur.

Le change espagnol que nous avions laissé à 6,25 est retombé à 6,18 et 6,12. Les porteurs de fonds espagnols feraient bien de réaliser leurs titres aux cours qui se pratiquent actuellement car ni la situation financière de l'Espagne ni l'activité commerciale (toute momentanée) que l'on y constate ne justifient des prix si élevés.

Tous les autres Fonds d'Etat, et notamment les Bulgares et tous les emprunts Turcs ont baissé fortement sous le poids de nombreuses réalisations.

Aucun changement à signaler dans les cours des grands établissements financiers. Par contre la tendance reste lourde sur la plupart des nos grandes compagnies de chemins de fer. L'Est recule à nouveau de 720 à 705. Le P.-L.-M' de 970 à 950. Seule l'action Nord a maintenu ses cours antérieurs.

Sur le Marché en Banque, nous constatons une pénurie complète d'affaires. Il s'échange quelques titres aux cours déjà pratiqués la semaine dernière et ensuite plus rien. Les valeurs cuprifères telles que Utah, Butte, Chino, ont payé un large tribut à la baisse et qui se chiffre par 100 francs sur la Utah, 30 francs sur la Butte et 25 francs sur la Chino.

Affaires immobilières. — Nous avons aussi un service de prêts hypothécaires, ventes et achats d'immeubles et propriétés.

Nous prévenons les propriétaires que pour construire leurs immeubles ont un de l'aide du sous-comptoir des entrepreneurs qu'il leur serait avantageux de convertir leur emprunt avant la fin des hostilités.

Banque A. Levêque et Cie, 1, rue de la Banque, Paris.

La banque répond gracieusement à toute demande de renseignements de nos clients.

PETITES ANNONCES

ETRENNES. — JOUET FRANÇAIS

Afin de fixer dans la mémoire des enfants l'image de la grande mutilée, il a été constitué un jeu des cubes avec des gravures en couleurs de la Cathédrale de Reims. Ce jeu patriotique est formé par 30 cubes contenus dans une élégante boîte en bois verni cirée de 30/25 cent. Sur le couvercle de laquelle se voit la cathédrale en flammes. Il se vend au prix de 8 fr. 95 franco. Adresser les demandes à nos bureaux.

La Maison des Etudiantes, 76, rue d'Assas, Paris, 6e arr., reçoit des dames et jeunes filles, de passage à Paris, pendant les congés de Noël et de Pâques.

Demander les conditions à la directrice Mlle Bonnet.

Défaut de prononciation (zézaiement etc.), rapidement corrigés par Mme Gallis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vauquelin, Paris-V. 1067

ON DEMANDE appareil 6,5 × 9 ou 9 × 12 jumelle ou bloc-notes, avec très bon objectif. 1044

Maisons Recommandées

ALIMENTATION

pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison **Bignon-Pariani.** — Fondée en 18[illegible]
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04

Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves alimentaires

Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÉRES

BIÈRE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-86

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet), — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions Province

La gérante : Jane MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière

Pour aider à l'Application de la Loi sur le Minimum de Salaire

(Suite et fin.)

Chose surprenante sans doute pour ceux qui vivent loin du monde du travail et parfois le connaissent mal, l'opposition la plus violente vint précisément de celles qui allaient être appelées à bénéficier des dispositions de la loi nouvelle. L'ouvrière, en accordant de faire partie d'un comité où elle discuterait les conditions du travail, craignait de perdre à tout jamais son gagne-pain, et il ne fut pas la moindre difficulté à surmonter, pour la création des différents comités, que de vaincre la résistance née d'une telle crainte.

Cette lâche de ces commissions paritaires locales, mi-ouvrières, étaient singulièrement délicate et complexe ; n'est-ce pas une véritable révolution qu'on leur demandait d'accomplir, puisqu'à l'ouvrière un gain journalier moyen pouvait de 2 fr. 50 franc, il fallait, pour le même travail, assurer un salaire ne pouvant descendre à deux francs cinquante pour dix heures de travail.

Ce prix que se vit imposer tel magasin de Paris qui donnait des pièces de confection en province et payait pour la confection d'un drap fit de pension, vingt-cinq centimes, — ce qui revenait à peine à trois francs l'heure, — les fournitures à la charge de l'ouvrière. Notez que trois francs cinquante est un minimum le plus souvent on est arrêté à trois francs vingt-cinq et trois francs cinquante.

Dans certaines régions, s'il en était lieu, citer des chiffres, ce qui a été fait par l'inspectrice du travail déléguée à Rouen (1).

Pourquoi faut-il avoir à regretter que le Ministère du Travail ait un peu trop compté sur la bonne volonté des uns et des autres pour la mise en vigueur de la loi. Un délai limité imposé à tous eut été de beaucoup préférable; il eut permis d'éviter certains frottements, certains malentendus d'où est née, chez ceux même qui se sont le plus intéressés à la question, l'impression pénible que, finalement, leur intervention n'était pas appuyée par une action suffisamment énergique de la loi, les exploiteurs n'aient encore de beaux jours devant eux.

Et pourquoi faut-il aussi avoir à craindre que, malgré tout, les droits de l'ouvrière ne soient pas toujours intégralement respectés.

⁂

M. Raoul Jay estime que le chapitre **Contrôle, Sanctions, Actions,** est le point faible de la loi, et l'ouvrière à domicile, moins que toute autre, n'est prête à se rendre justice. « Elle est pauvre, elle est « isolée, en attaquant elle risque de per« dre son travail », tel est le témoignage autorisé de M. Arthur Fontaine, directeur du travail, et il paraît probable qu'elle aura rarement recours aux moyens suprêmes mis à sa disposition : Conseil de Prud'hommes, juge de paix.

Il n'en demeure pas moins que M. le Ministre du Travail, répondant à la question que M. Joseph Denais, député, lui posait dès le mois de mars 1916, pouvait dire que 743 infractions avaient été relevées dans 33 procès verbaux et que le **Comité Central** siégeant au Ministère du Travail, avait été appelé à statuer sur plusieurs réclamations à la suite de décisions prises par les **Comités de Salaire et d'Expertise.**

Et que dirons-nous pour conclure, sinon que la vie sociale nous lie, qu'elle nous fait, suivant le précepte apostolique : « membres les uns des autres » une matière d'union sacrée. Il ne faut pas en effet, perdre de vue qu'en cette question, nous avons chacun notre part de responsabilités.

⁂

Dans un rapport que Mme Jean Brunhes présentait à la Ligue Sociale d'Acheteurs, le 10 novembre 1903, à la suite d'une enquête sur les conditions du travail à domicile, elle émettait ce principe que : « tant que l'opinion publique n'est « pas atteinte et remuée, toute loi est « d'une application difficile. Jusqu'à « présent, chez nous, toute intervention « législative a été accueillie par la clien« tèle avec une parfaite indifférence, ce « qui est presque plus grave que l'hos« tilité. C'est contre cette indifférence « que s'acharne la Ligue Sociale d'Ache« teurs. »

Appelé, à la suite de cette conférence, à donner son avis, M. Keufer, membre de la Confédération générale du travail abondait dans le même sens quand il disait : « En ce qui concerne le travail des « femmes, la promulgation des lois de « protection ne suffira pas. Il faut, d'a« bord et surtout une **opinion préparée,** « qui ne reste pas indifférente à leur ap« plication? » Et il apparaît bien que, dans les circonstances présentes, la préparation de l'opinion, c'est-à-dire de la clientèle, est tout entière à faire.

Le public, dans son empressement à « profiter » des « affaires exceptionnelles » et « occasions sans précédent », faites pour l'attirer, a été entraîné, inconsciemment, à ne plus avoir une appréciation exacte de la valeur du travail; c'est un long chemin qu'il a à parcourir pour changer les habitudes qui paraissaient le servir si bien. Mais savoir apprécier la valeur du travail, n'est-ce pas une forme du respect du travail, du respect d'autrui, que nous nous devons tous.

Sans doute, le mot d'ordre de la clientèle devrait-il être celui que se donnaient les femmes de New-York en organisant, dès 1891, les premières Ligues de Consommateurs, avant-courrières de nos Ligues sociales d'Acheteurs et qui se proposaient ce double but : « travailler à l'éducation sociale des acheteurs « en leur faisant comprendre la portée « de leurs achats quotidiens et la consé« quence de chacun de leurs achats; don« ner à ses membres les moyens de ren« dre leurs actes conformes à leurs « principes en leur indiquant quels « fournisseurs respectaient intégrale« ment les lois de protection ouvrière et « traitaient leurs employés selon les rè« gles de la justice ».

Nous souhaitons vivement que des voix autorisées guident l'opinion publique dans ce sens.

« La loi du 10 juillet 1915 permet une « expérience plus qu'elle n'instaure un « régime général » telle est l'appréciation de M. Raoul Jay qui ajoute : « Il faut pourtant que l'expérience réussisse. »

Oui, il faut qu'elle réussisse, elle doit réussir. M. Jean Morel ne disait-il pas dans un rapport sur la question qu'il déposait au Sénat le 30 mars 1914 : « Il s'agit de libérer d'une servitude insupportable toute une foule de pauvres femmes ».

Le caractère dominant de l'heure actuelle est d'être une heure libératrice; il faut qu'elle le soit dans tous les domaines.

Il est impossible de penser que celles qui ont entrevu la fin de leur dur servage, que ceux qui ont fondé sur la loi du 10 juillet 1915, leurs meilleurs espoirs pour mettre fin à un régime scandaleux, voient tout cela se fondre comme un mirage; il est impossible que les sons de l'heure libératrice ayant sonné, ils puissent maintenant s'éteindre, et que ceux qui les avaient écoutés avec joie s'en aillent l'âme découragée.

Alice METAYER.

ECOLE ROY

7 Rue Lagrange PARIS (Ve) 7

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme **FRANCO**
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ, COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours **GRATUITS** et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES